



REUTILISATION D'INFORMATIONS PUBLIQUES DETENUES PAR  
LES ARCHIVES MUNICIPALES DE SAINT-DENIS  
Annexe 6 au règlement général

## Contrat de licence n°6

### Réutilisation d'informations publiques commerciale avec diffusion avec fourniture d'images

Identification du demandeur (NOM, Prénom ; Raison sociale) : .....

.....

Adresse postale : .....

.....

.....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

Finalité de la demande de réutilisation : .....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Objet de la demande de réutilisation :

<b>COTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>NOMBRE DE VUES</b>	<b>BASE DE DONNEES ASSOCIEE</b>	<b>AVIS DES ARCHIVES MUNICIPALES</b>
				<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Motif :
				<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Motif :
				<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Motif :
				<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Motif :
				<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Motif :
				<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Motif :
				<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Motif :
				<input type="checkbox"/> Accord <input type="checkbox"/> Refus Motif :

Le licencié déclare avoir pris connaissance du règlement général de réutilisation et s'engage à en respecter l'ensemble des dispositions sous peine de me voir infliger les sanctions prévues dans son article 11.

Le licencié s'engage, en conséquence du règlement général de réutilisation, à :

- ne pas modifier, altérer ou dénaturer le sens des Informations publiques réutilisées ;
- mentionner les sources des Informations et la date de leur dernière mise à jour ;
- faire figurer les références de tout document réutilisé, quel qu'en soit l'usage, sous la forme suivante : « Archives municipales de Saint-Denis, cote précise » ;
- en cas de diffusion sur Internet, un lien html devra pointer, depuis chaque Image, vers le portail d'archives en ligne de Saint-Denis (<http://archives.ville-saint-denis.fr>) ;
- exploiter les Informations publiques sous sa seule responsabilité et à ses seuls risques et périls ;
- respecter les dispositions relatives aux documents protégés par le droit d'auteur.

Nombre total de vues : .....

Le montant de la redevance est de : ..... €

Le montant des frais de reproduction est de : ..... €

La présente licence est conclue pour une durée de ..... ans (1 à 5 ans incompressibles).

Fait à Saint-Denis, en ..... exemplaires

Le demandeur

.....  
(date et signature)

La Ville de Saint-Denis

.....  
(date et signature)